

## CHEMINONS ENSEMBLE N°27

### Mairie de Cheminon



### LE PETIT MOT DU MAIRE

Je souhaite en premier lieu remercier les habitants qui, par leur vote aux dernières élections municipales, nous ont accordé leur confiance. La nouvelle équipe arrive avec beaucoup d'idées qu'il va falloir confronter à la réalité. Une tâche difficile nous attend, nous la mènerons avec le souci de l'intérêt général. Vous trouverez dans ces pages les informations que nous avons estimées les plus urgentes à vous communiquer. Vous comprendrez mieux pourquoi j'affirme que la tâche qui nous attend sera difficile.

Nous devons ainsi faire face à la baisse des dotations de l'Etat mais aussi aux emprunts en cours, aux déficits reportés et à la brutale augmentation du prix de l'eau que nous impose la SAUR dont nous sommes captifs. Je tiens à remercier Christelle JACOBE ainsi que toute la commission communication qui a œuvré à la réalisation de ce "CHEMINONS ENSEMBLE" dont Michel MELIN a été l'instigateur et le fer de lance.

Pour les six années à venir, je compte sur le soutien et la coopération de chacun afin que CHEMINON continue à être un village agréable à vivre.

### Bibliothèque de Cheminon

La bibliothèque est toujours ouverte **chaque samedi de 14 heures à 15 heures**, au 1<sup>er</sup> étage de la mairie (sur le premier palier à droite).

Des livres de toutes catégories, et renouvelés régulièrement auprès de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) en plus de notre fonds local, sont à la disposition du public, adultes et enfants :

- \* Romans adultes, récits, biographies, documentaires, beaux livres
- \* Romans adolescents
- \* Livres et albums pour enfants, documentaires et bandes dessinées
- \* Ouvrages locaux

Les prêts sont gratuits.

Hormis le choix de livres directement à notre bibliothèque, il est possible aux lecteurs de consulter le catalogue de la BDP sur son portail : [bdp.marne.fr](http://bdp.marne.fr) et de nous contacter ensuite pour la réservation des ouvrages désirés.

La bibliothèque sera fermée les samedis 9-16-23 et 30 Août.

Les responsables

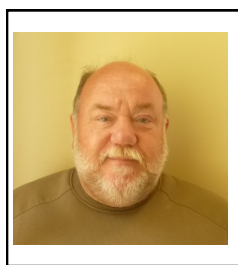
#### Dans ce numéro :

<i>Trombinoscope du conseil municipal</i>	2
<i>Présentation des commissions</i>	3
<i>Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle</i>	4-5
<i>Présentation des ratios financiers de la commune</i>	6-7
<i>Propreté, tranquillité du village</i>	8-9
<i>Du côté des associations</i>	10-11
<i>Nos amis les animaux Etat civil</i>	12

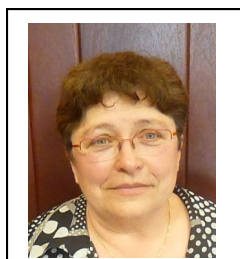
### Concours départemental des maisons fleuries

Comme chaque année le Comité Départemental de la MARNE des maisons fleuries organise son concours. Si vous désirez y participer, inscrivez-vous à la mairie AVANT LE **15 JUIN 2014** afin que l'on fasse remonter vos coordonnées au Comité départemental du Tourisme de la Marne.

## CONSEIL MUNICIPAL : Présentation de la nouvelle équipe



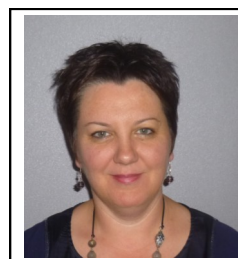
Thierry FARGETTE  
Maire



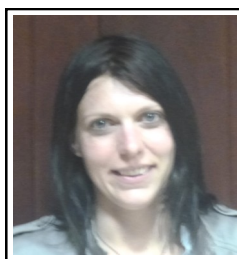
Françoise Pérot  
1ère adjointe



Richard Burdal  
2ème adjoint



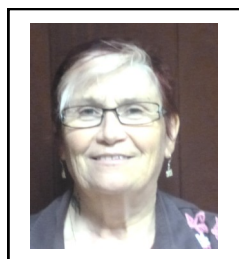
Christelle Jacobé  
3ème adjointe



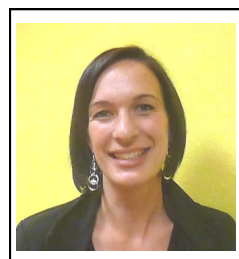
Laetitia Barrué  
Conseillère municipale



Maurice Brastel  
Conseiller municipal



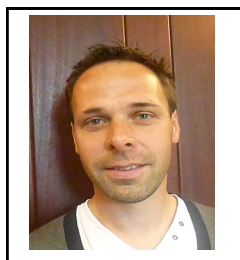
Anne-Marie Chamourin  
Conseillère municipale



Juliane Gentil  
Conseillère municipale



Olivier Gentil  
Conseiller municipal



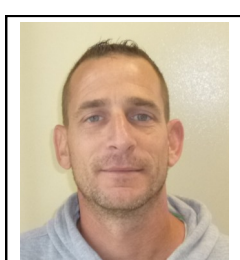
Loïc Gluszkowski  
Conseiller municipal



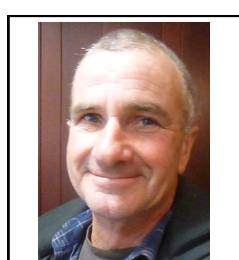
France Harlé  
Conseillère municipale



David Morlot  
Conseiller municipal



Franck Rinaldi  
Conseiller municipal



Pascal Vaucouleur  
Conseiller municipal



Raymond Verzat  
Conseiller municipal

## Présentation des commissions

Finances	Voiries - Chemins	Bâtiments
<u>Président : FARGETTE Thierry</u> BURDAL Richard GENTIL Olivier JACOBE Christelle PEROT Françoise VERZAT Raymond	<u>Président : FARGETTE Thierry</u> BURDAL Richard GENTIL Olivier GLUSZKOWSKI Loïc RINALDI Franck VERZAT Raymond	<u>Président : BURDAL Richard</u> GENTIL Olivier GLUSZKOWSKI Loïc VAUCOULEUR Pascal VERZAT Raymond
Eau - Assainissement	Scolaire	Forêts et plantations
<u>Président : BURDAL Richard</u> (techn.) <u>Présidente : JACOBE Christelle</u> (adm.) GENTIL Olivier GLUSZKOWSKI Loïc PEROT Françoise VAUCOULEUR Pascal	<u>Présidente : PEROT Françoise</u> BARRUE Laetitia CHAMOURIN Anne-Marie GENTIL Juliane HARLE France MORLOT David	<u>Président : BURDAL Richard</u> GENTIL Juliane HARLE France RINALDI Franck VERZAT Raymond
Animations - Fêtes	Communication	Aménagement et développement
<u>Présidente : JACOBE Christelle</u> BARRUE Laetitia CHAMOURIN Anne-Marie RINALDI Franck	<u>Présidente : JACOBE Christelle</u> BARRUE Laetitia CHAMOURIN Anne-Marie PEROT Françoise VERZAT Raymond	<u>Présidente : PEROT Françoise</u> BARRUE Laetitia CHAMOURIN Anne-Marie GENTIL Juliane HARLE France

### Les délégués à la Communauté de Communes « Saulx et Bruxenelle »

Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des conseillers communautaires se fait dans l'ordre du tableau des élections.

Pour Cheminon, les conseillers communautaires sont Thierry Fargette, Richard Burdal et Françoise Pérot.

### Bulletin municipal « Cheminons ensemble »

Ce numéro de « Cheminons ensemble » a été distribué à tous les habitants de Cheminon.

Pour continuer à nous lire, n'oubliez pas de remettre votre coupon (info mairie du 19 mai dernier) ou de signaler votre réponse en mairie en précisant si vous souhaitez une version papier dans votre boîte aux lettres ou une version numérique dont la disponibilité vous sera adressée par mail (votre adresse mail restera confidentielle).

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULX ET BRUXENELLE (CCSB)**

**Président** : M. Joël CHANTEREAUX, conseiller municipal à Sermaize

**1<sup>er</sup> vice-président** : M. Jacques-Vianney ANGO, conseiller municipal à Pargny

**2<sup>ème</sup> vice-président** : M. Claude DOYEN, maire de Blesme

**3<sup>ème</sup> vice-président** : M. Pierre LE GUILLOU, maire d'Etrepuy

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Joël CHANTEREAUX (président)	Jacques-Vianney ANGO
Claude DOYEN	Pierre LE GUILLOU
Richard BURDAL	Michèle GILLET
Sylviane HUSSON	/

### **COMMISSION DES FINANCES**

Joël CHANTEREAUX (président)	Marc AUBRY
Mélanie BRANCOURT	Thierry FARGETTE
Denise GUERIN	Pierre LE GUILLOU
Martine MILLOT	/

### **COMMISSION ASSAINISSEMENT**

Claude DOYEN (président par délégation)	Richard BURDAL
Olivier GORIUS	Franck GRESLON
Sylviane HUSSON	Martine MILLOT
Jean-Marie SERGENT	/

### **COMMISSION DECHETS**

Claude DOYEN (président par délégation)	Marc AUBRY
Mélanie BRANCOURT	Sylviane HUSSON
Jean-François LAKOMY	Pierre LE GUILLOU
Françoise PEROT	Jean-Marie SERGENT

### **COMMISSION DES SPORTS**

J.-Vianney ANGO (président par délégation)	Marc AUBRY
Mélanie BRANCOURT	Michèle GILLET
Denise GUERIN	/

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Joël CHANTEREAUX (président)	Christine AUBRY
Mélanie BRANCOURT	Denise GUERIN
Pierre LE GUILLOU	Martine MILLOT
Gisèle PEGURRI	/

## COMMISSION COMMUNICATION

J.-Vianney ANGO (président par délégation)	Christine AUBRY
Richard BURDAL	Claude DOYEN

## GROUPE DE TRAVAIL DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Joël CHANTEREAUX (président)	Christine AUBRY
Marc AUBRY	Claude DOYEN
Thierry FARGETTE	Michèle GILLET
Denise GUERIN	Sylviane HUSSON
Jean-François LAKOMY	Pierre LE GUILLOU
Martine MILLOT	/

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Richard BURDAL	Françoise PEROT
Jean-François LAKOMY	Pierre LE GUILLOU
Jean-Marie SERGENT	Jacques-Vianney ANGO

## ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SYVALOM

(SYndicat de VALorisation des Ordures Ménagères)

Délégué titulaire : Claude DOYEN

Délégué suppléant : Joël CHANTEREAUX

## ELECTION DES DELEGUES AUPRES DE L'ADEVA (Association pour le DEveloppement de Vitry et de son Arrondissement)

Joël CHANTEREAUX – administrateur

Jean-Marie SERGENT

Martine MILLOT – administrateur

Claude DOYEN

Denise GUERIN – administrateur

Christine AUBRY

## DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2014

Taxe d'habitation .....	6,07 %
Taxe sur le foncier bâti.....	4,62 %
Taxe sur le foncier non bâti.....	5,89 %
CFE (Cotisation Foncière d'Entreprise).....	2,76 %

## DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2014

- Taux de la TEOM 2014 : 10,67%

## FIXATION DES TARIFS PISCINE - SAISON 2014

	Tarifs enfant	Tarifs adulte
Entrée simple	1,50 €	2 €
Abonnement 10 entrées	10 €	17 €

Le tarif enfant s'entend pour les personnes âgées de moins de 15 ans.

Les écoles de la Communauté de Communes n'auront pas à s'acquitter d'un droit d'entrée.

## **PRÉSENTATION DE RATIOS FINANCIERS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014 PAR MR LE PERCEPTEUR DE SERMAIZE-LES-BAINS**

Le budget communal est divisé en deux sections :

### **La section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Description	- Charges courantes de la commune : énergie, combustibles, électricité, éclairage public, téléphone, fêtes et cérémonies, fournitures scolaires ...  - Rémunérations des personnels de la commune.	- Impôts locaux  - Dotation Globale de Fonctionnement (Etat)
Montant 2013	345 769,18 €	361 341,50 €

➔ La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 15 572,32 €.

Cet excédent est versé à la section d'investissement.

Bilan : il n'existe pas de difficulté particulière pour cette section. Les charges financières de la commune sont maîtrisées.

### **La section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes
Description	- Dépenses « durables » : travaux ou biens  (Ces dépenses offrent un avantage financier : elles donnent droit à des subventions et à une récupération partielle de la TVA)	- Autofinancement (excédent de fonctionnement) - Subventions - Emprunts - Fonds de compensation TVA
Montant 2013	380 270,06 €	371 632,80 €

➔ Cette section est déficitaire de 8 637,26 €.

Ce déficit s'additionne à un solde négatif antérieur pour un total de 57 293,20 €.

Bilan : Le résultat de clôture est déficitaire de 41 720,88 € (57 293,20 € – 15 572,32 €).

Par ailleurs, les emprunts souscrits par notre commune grèvent lourdement sa capacité d'autofinancement et limitent le dégagement d'excédents sur la section d'investissement :

**Emprunt** : Le capital restant dû au 31/12/13 s'élève à **159 000 €** pour un remboursement annuel de 16 000 € jusqu'en 2019 ainsi que le remboursement d'intérêts pour un montant de 6051 €

**Emprunt d'un montant de 90 000 €** souscrit fin 2013 qui apparaissait jusqu'à maintenant comme une ressource et qui va devenir dès 2014 une charge pour la commune.

Autre point important qui n'apparaît pas dans le budget de notre commune : **la ligne de trésorerie**. Cet emprunt est accordé pour une durée de 1 an et permet de faire face à l'attente du versement de subventions en décalage ou de la récupération du fonds de compensation de la TVA. Cette ligne de trésorerie a été exceptionnellement prolongée durant 2 ans.

La commune a encore à ce jour une ligne de trésorerie de **140 000 €** à rembourser. En cas de non remboursement avant avril 2015, celle-ci serait consolidée en emprunt aux conditions de la banque.

Nous sommes actuellement dans l'attente d'une subvention et d'un fonds de compensation de TVA d'un montant de 153 000 € qui couvrira cette ligne.

D'autres dépenses d'investissement ont été reportées pour un montant de 55 727 €. Certaines de ces dépenses seront minorées ou annulées.

Si l'on prend en compte toutes les charges incombant à la commune, on obtient le total suivant :

Ligne de trésorerie	140 000 €
Emprunts	159 000 €
Déficit reporté	57 293 €
Dépenses reportées incompressibles	33 000 €
TOTAL	386 000 €
Subventions attendues	153 000 €
TOTAL A REMBOURSER	233 000 €

Ces 233 000 € de dettes sont à mettre en rapport avec les 15 572.32 € que la commune a pu dégager au titre de l'année 2013.

Ce total pèse lourdement sur les comptes de la commune qui a un budget de fonctionnement annuel de 361 341,50 €.

#### **BUDGET EAU :**

Ce budget est annexé au budget principal. Il doit être lui aussi équilibré mais peut recevoir des fonds du budget principal.

Ce budget est actuellement **déficitaire de 22 936 €**. A ce déficit, il conviendra d'ajouter les factures d'intervention sur le réseau qui ont eu lieu suite à des fuites le 21 Mai dernier.

#### **BILAN GENERAL :**

**2014 sera une année charnière pour notre commune avec la fin d'opérations en cours et le remboursement inévitable de la ligne de trésorerie.**

**En conséquence, la commune devra faire face à des marges de manœuvre très restreintes, d'autant qu'aucun autre emprunt ne pourrait être souscrit et que la capacité d'autofinancement sera encore réduite par le remboursement des premières échéances de l'emprunt de 90 000 € souscrit en fin d'année 2013.**

**Pourtant, la municipalité n'a pas souhaité augmenter le taux d'imposition de manière déraisonnée (1 % cette année). Tous les efforts de la commune vont par conséquent se concentrer sur une gestion raisonnée des dépenses à venir.**

**Compte-rendu validé par Mr le Percepteur de Sermaize-les-Bains**

# Propreté - Tranquillité

## Le nettoyage des trottoirs et caniveaux

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs, devant chaque domicile, est à la charge des riverains (propriétaires ou locataires), c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage de ce trottoir. Ceci est valable par tous les temps et pas seulement lorsqu'il neige...Merci donc de faire des efforts.

## L'élagage

L'élagage des arbres, arbustes et autres plantations incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture.

## Les feux de jardins

Il est strictement interdit d'allumer des feux de jardin, l'environnement est ainsi préservé et les nuisances aux voisinages limitées.

## Le bruit

Chez les particuliers, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00  
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

## Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites dans les espaces les plus fréquentés, par exemple : chemin du cimetière du bas, aux abords de l'école, dans l'espace clos du terrain de foot et devant les propriétés du voisinage ou doivent être ramassées.

## L'élimination des dépôts sauvages d'ordures

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

La déchetterie de Pargny-sur-Saulx est ouverte comme suit :

**Horaires d'été** / LUNDI – MARDI – MERCREDI – VENDREDI ET SAMEDI  
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h00 à **18 h 00** - **FERMÉE LE JEUDI**

**Horaires d'hiver** / LUNDI – MARDI – MERCREDI – VENDREDI ET SAMEDI  
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h30 à **17 H 30** - **FERMÉE LE JEUDI**



## **A PROPOS DE LA SÉCURITÉ ...**

La communauté de brigade de THIEBLEMONT se compose de 24 militaires, celle-ci chapote les cantons de: THIEBLEMONT - SAINT REMY EN BOUZEMONT - VANAUT LES DAMES ET SERMAIZE LES BAINS.

Elle est axée sur la drogue, fléau qui engendre les braquages, cambriolages, vol à l'arraché etc...

La brigade de gendarmerie de SERMAIZE est commandée par les adjudants Ménanteau et Ribeiro.

Une permanence est assurée :

lundi de 8h à 12h - mercredi de 14h à 18h - samedi de 8h à 12h.

### **RAPPEL DE LA GENDARMERIE:**

Pour tout fait particulier (voiture ou personnes suspectes, faits anormaux ou autre), il faut faire le 17 ou la gendarmerie de Thiéblemont.

Lors d'un cambriolage, il ne faut pas intervenir sur les lieux, ni nettoyer ceux-ci afin de ne pas effacer des indices cruciaux pour l'enquête.

#### **Numéros de téléphone des gendarmeries**

**Sermaize:** ☎ **03 26 73 20 19**

**Thiéblemont:** ☎ **03 26 73 81 28**

La commission "forêt & plantation" rappelle que la circulation motorisée tout terrain (4X4 - quads - motos), avec création d'itinéraires sauvages hors piste, génère des nuisances environnementales et sonores.

De ce fait, les agents de l'ONF contribuant à la police de la nature, peuvent donc être amenés à procéder à des contraventions aux contrevenants.

### **PRIX DE L'EAU**

**Suite à la mise en service de la nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau à Trois-Fontaines, le prix de l'eau augmentera d'environ 0,70 €/m<sup>3</sup>. Ce tarif fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.**

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### Fête Nationale

En raison de la programmation de la Finale de la Coupe du Monde de Football le 13 Juillet, la soirée dansante organisée par l'association « Comité des fêtes », suivie du feu d'artifice offert par la municipalité, aura lieu samedi 12 Juillet à la salle polyvalente.

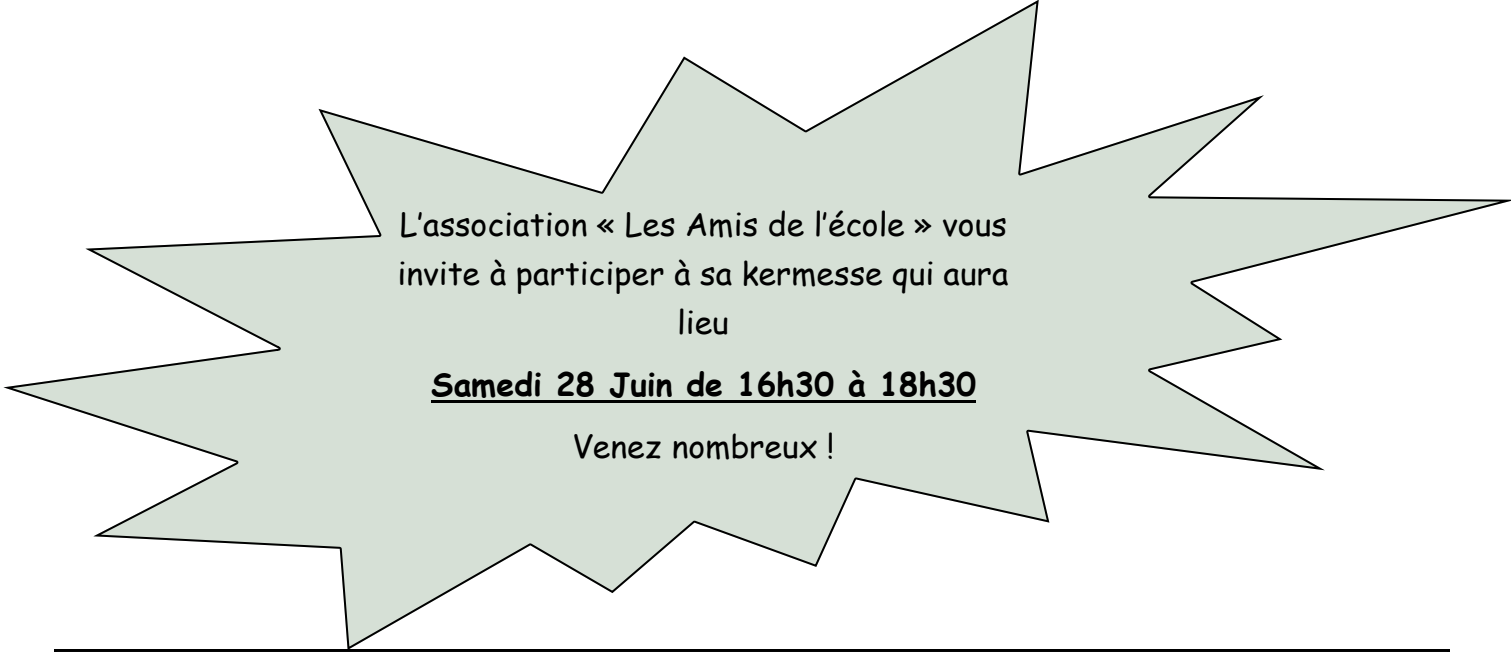
Une feuille d'inscription vous sera prochainement distribuée.

La retraite aux flambeaux précèdera le feu d'artifice. Le rendez-vous est fixé à 21 h30 afin que le cortège puisse prendre le départ à 22heures.

Toutes les associations de Cheminon seront présentes le 14 Juillet à partir de 15h30 pour accueillir petits et grands sur les stands de jeux. Un goûter sera offert aux enfants.

L'association « Comité des fêtes »

Mr Guy BERCELET vous informe que l'association « Familles Rurales » de Cheminon est officiellement en cours de dissolution.



L'association « Les Amis de l'école » vous invite à participer à sa kermesse qui aura lieu

Samedi 28 Juin de 16h30 à 18h30

Venez nombreux !

L'association « Détente et loisirs » participera au Festiv'été de Pargny-sur-Saulx qui se déroulera Samedi 7 Juin à partir de 15 h au gymnase de Pargny-sur-Saulx. Au programme, de nombreuses démonstrations ...

L'association « Détente et loisirs » fête ses 20 ans et vous invite à son spectacle de rollers Dimanche 29 Juin à partir de 15h à la salle polyvalente de Cheminon.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Aujourd'hui, sous cette rubrique, il ne sera pas question de différence entre café Liégeois et Viennois ou de la différence entre les bouchées à la reine ou les vols au vent, mais de l'association : « Les amis de l'orgue de Saint Nicolas de Cheminon ».

Pourquoi : « Le saviez-vous ? » parce qu'il semble que de nombreux habitants du village ignorent qu'une association a été créée, avec pour but : Recueillir les fonds nécessaires à financer la différence entre le legs de Mlle Suzanne THOMAS, 64 461 €, et le montant du devis, 74 700 € du facteur d'orgue.

Encore une fois, nous faisons appel à votre générosité. D'ailleurs, cela avait été le cas en 1895 pour l'achat de cet orgue, puisqu'il avait été financé par les habitants du village.

Un reçu fiscal vous sera adressé, pour un don de 50 €, 33 € seront déduits de votre impôt (déclaration en 2015).

À titre indicatif, 63 lettres ont été adressées à des mécènes potentiels, très peu ont répondu, et surtout très, très peu de façons favorables.

Vous qui lisez « Cheminons ensemble » faites connaître notre association à vos voisins qui ne le lisent pas.

Nous comptons sur vous.

Les membres du bureau de l'association.



L'AS Cheminon a vécu une année sportive assez difficile à cause de nombreux départs en fin de saison dernière. Afin de retrouver l'engouement des autres saisons, nous sommes à la recherche de nouveaux joueurs pour la saison 2014/2015.

Comme vous le savez, l'avenir d'un club passe par la formation et le maintien de nos équipes de jeunes mais il faut pour cela que tout le monde s'investisse. En effet, l'équipe de bénévoles de l'AS Cheminon que nous sommes veut recenser au plus vite le nombre de joueurs susceptibles de pouvoir signer une licence pour la prochaine saison afin de programmer les engagements d'équipes.

Pour cela, je vous demande simplement de nous retourner le coupon réponse ci-joint au plus vite à la Mairie.

Le Président,  
Florent GAYOT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Souhaite obtenir une licence au sein de l'AS Cheminon pour la prochaine saison sportive 2014/2015.

## Nos amis les animaux ...

Aux propriétaires d'animaux domestiques, soyez vigilants ... Récemment, plusieurs d'entre vous ont eu à déplorer des « atteintes volontaires » à la vie de leur animal : empoisonnements et blessures volontaires à l'aide de piège sur plusieurs chats, jets de pierre sur des chevaux dans un pré...

Ce qu'encourent les « bourreaux d'animaux » : Selon l'article R.655-1 du Code Pénal, donner la mort volontairement et sans nécessité à un animal est puni d'une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.

L'article 521-1 stipule que le fait d'exercer des sévices graves envers un animal domestique est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 €.

Attention toutefois à ne pas laisser votre animal en état de divagation, celle-ci relève également d'une possible amende. Le maire est en mesure de prendre toutes les dispositions pour éviter la divagation des chiens et chats. Ces mesures peuvent aller de la conduite de ces animaux à la fourrière jusqu'à la contravention de 1<sup>ère</sup> classe (38 €) selon l'article R 610-5 du Code Pénal.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, hors de portée de voix de celui-ci ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est considéré en état de divagation tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est plus sous la surveillance immédiate de celui-ci ou tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations.

Source : site Internet de l'Association des Maires de France

## Etat civil

### NAISSANCE



Tilio LARMIER le 13 avril 2014  
de Sébastien LARMIER et Sandrine  
RINGENBACH  
6, rue de l'abbaye

### DECES

Mme AUBOIN Andrée  
(100 ans)  
née Boudaille  
Le 26 Avril 2014



### NOUVEAUX HABITANTS

Mr CORDELOIS Cédric  
2 Rue Bénard

Mr ET Mme SOUDIER  
76 Rue Haute